

Lettre d'intention pour une coopération culturelle autour du Passeport culturel

entre

La Déléguée du Gouvernement fédéral à la Culture et aux
Médias de la République fédérale d'Allemagne

et

Le ministère de la Culture
de la République française

Le ministère de la Culture de la République française et la Déléguée du Gouvernement fédéral à la Culture et aux Médias de la République fédérale d'Allemagne, ci-après également désignés individuellement comme « le Participant » et collectivement comme « les Participants », soulignent que l'Allemagne et la France partagent un objectif commun de renforcement de l'accès à la culture pour les jeunes générations, qui constituent le public culturel de demain.

Les Participants reconnaissent que les jeunes appartiennent à un groupe démographique disproportionnellement touché par la pandémie de COVID-19, car ils n'ont eu qu'une exposition limitée à la vie culturelle et ont été limités dans le développement d'habitudes de consommation culturelle en raison des restrictions de la Corona.

Les Participants reconnaissent que les industries culturelles et les professionnels de la culture ont également souffert de manière significative des mesures adoptées pour lutter contre la pandémie et continuent de subir de fortes baisses de chiffre d'affaires en raison des annulations liées à la Corona et des restrictions de capacité pour les événements, ainsi qu'à la baisse de la fréquentation des lieux publics.

Les Participants reconnaissent que, avec le « Pass Culture », la France a mis au point un modèle réussi de mise à disposition de contenus culturels pour la jeune génération via une plateforme en ligne composée d'une application et d'un site web.

L'Allemagne a l'intention d'établir une plateforme en ligne afin de promouvoir l'accès à la culture par la jeune génération, qui sera étroitement modelée sur le « Pass Culture » français.

Le ministère de la Culture de la République française et la Déléguée du Gouvernement fédéral à la Culture et aux Médias de la République fédérale d'Allemagne concluent la lettre d'intention suivante :

Le ministère français de la Culture de la République française et la Déléguée du Gouvernement fédéral à la Culture et aux Médias de la République fédérale d'Allemagne décident de mettre en place une coopération transfrontalière afin de partager les bonnes pratiques entre la France et l'Allemagne sur la base de leurs plateformes respectives.

Ils travailleront ensemble à l'élaboration d'un arrangement afin de promouvoir une coopération culturelle soutenant les efforts de l'Allemagne pour construire une plateforme de passeport culturel et permettant de mettre des contenus culturels à la disposition de la jeune génération via une application et un site web. Pour ce faire, ils identifieront d'ici la fin de l'année 2022 des personnes contact et établiront un groupe de travail chargé de rédiger et de finaliser cet arrangement.

Ils examineront ensemble la possibilité de soutenir conjointement la promotion d'une initiative européenne pour un passeport culturel européen, en tenant compte du fait que l'Italie et l'Espagne ont établi des plateformes en ligne similaires pour promouvoir l'accès à la culture par la jeune génération.

Signé en deux exemplaires en langues allemande et française à Berlin le 24 novembre 2022

Pour la Déléguée du Gouvernement fédéral
à la Culture et aux Médias

Pour le ministère de la
Culture de la République française

Claudia Roth
Ministre déléguée auprès
du Chancelier Fédéral

Rima Abdul Malak
Ministre de la Culture